



**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique****Note verbale datée du 26 février 2015, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de la République populaire
démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations
Unies à Vienne**

La Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur, conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), d'informer le Secrétaire général que la République populaire démocratique de Corée a créé un registre national des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

Comme suite au paragraphe 2, alinéa c), de la résolution 62/101 de l'Assemblée générale, intitulée "Recommandations visant à renforcer la pratique des États et des organisations internationales intergouvernementales concernant l'immatriculation des objets spatiaux", la République populaire démocratique de Corée informe également le Secrétaire général qu'elle a désigné un point de contact chargé de l'inscription des objets spatiaux sur le registre: l'Administration nationale pour le développement de l'aérospatiale, dont les coordonnées sont les suivantes:

Administration nationale pour le développement de l'aérospatiale de la
République populaire démocratique de Corée
Adresse postale: Arrondissement du centre, Pyongyang,
République populaire démocratique de Corée
Adresse électronique: nada.dprk@star-co.net.kp
Télécopie: 00850 23814585

